



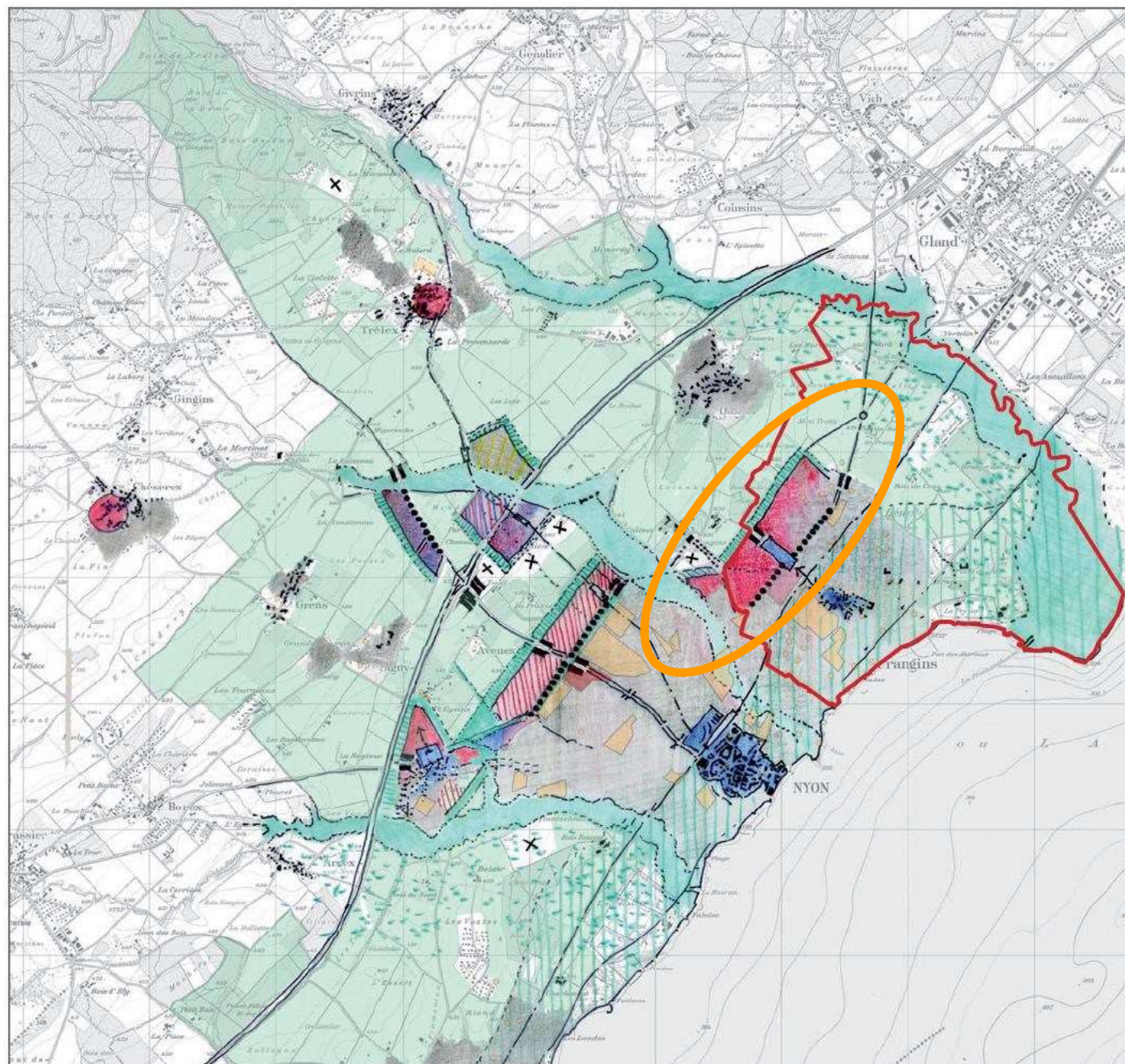
SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION NYONNAISE
RDU – MISE EN ŒUVRE DU SECTEUR
PRANGINS (Etraz nord) – NYON (En Oulteret)

COMMUNE DE PRANGINS - PREAVIS N° 72/15

Demande de crédit de CHF 85'000,- pour une contribution à l'étude-test sur le périmètre «RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret)»

Séance de la commission ad hoc du 24 aout 2015

- A. Rappel du contexte du projet
- B. Etude – test : enjeux et objectifs
- C. Point de situation sur la RDU



Urbanisation

«L'agglomération compacte doit pouvoir accueillir environ 10'000 habitants (env. 80% du total de l'agglomération) et 6'500 emplois de plus (env. 90% du total de l'agglomération).»

Pour faire face aux nouveaux flux de population - habitants et emplois- le Schéma directeur insiste sur la nécessité de densifier et d'utiliser en priorité les espaces résiduels du tissu urbain, selon les principes de la «ville compacte» : remplissage des aires déjà urbanisées, renouvellement des tissus, utilisation des terrains libres recensés à l'état de l'Equipement et dans les plans de quartiers.

Cependant, ce potentiel de densification ainsi que le nombre de terrains encore disponibles, sont loin de pourvoir aux besoins de l'agglomération, aussi bien en termes de logements que d'activités. Pour ces dernières, il s'agit également de trouver des surfaces suffisamment grandes pour l'implantation de nouvelles entreprises.

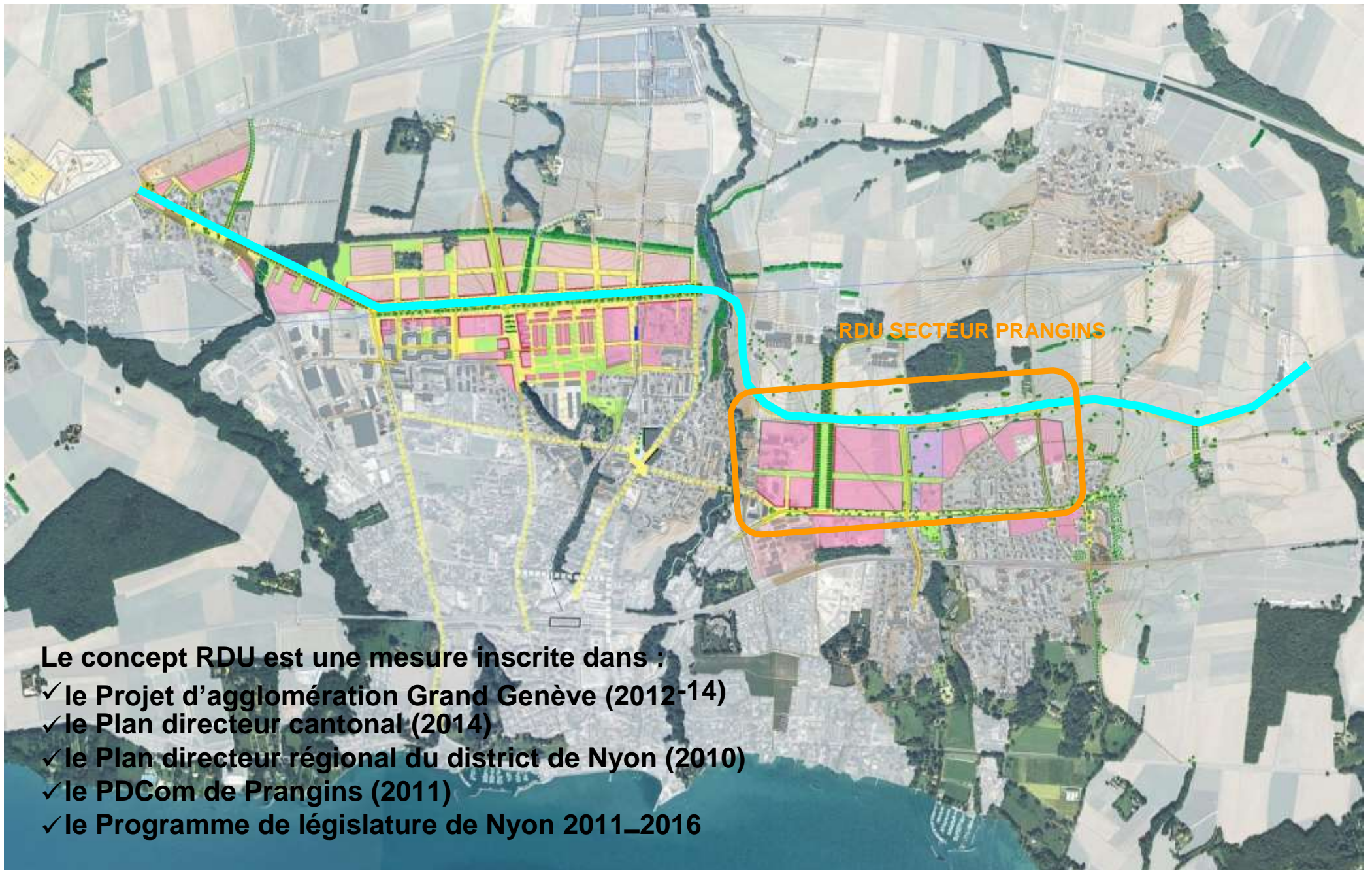
Face à cette pénurie, le SDAN préconise la création de nouveaux secteurs d'urbanisation. «Ils sont compris dans un système vertical propre à la région de Nyon : le lac, le noyau historique, les rues structurantes, l'urbanisation nouvelle, la frange aménagée, et la campagne jusqu'au Jura. Ce système s'applique à Eysins, Nyon et Prangins et contribue à la formation de l'identité de chaque nouveau quartier et de l'agglomération compacte.»

Ces secteurs sont choisis en raison d'un profil particulièrement favorable, avec des qualités de densité et de mixité indispensables à la mise en place d'une stratégie des transports publics économiquement supportable.

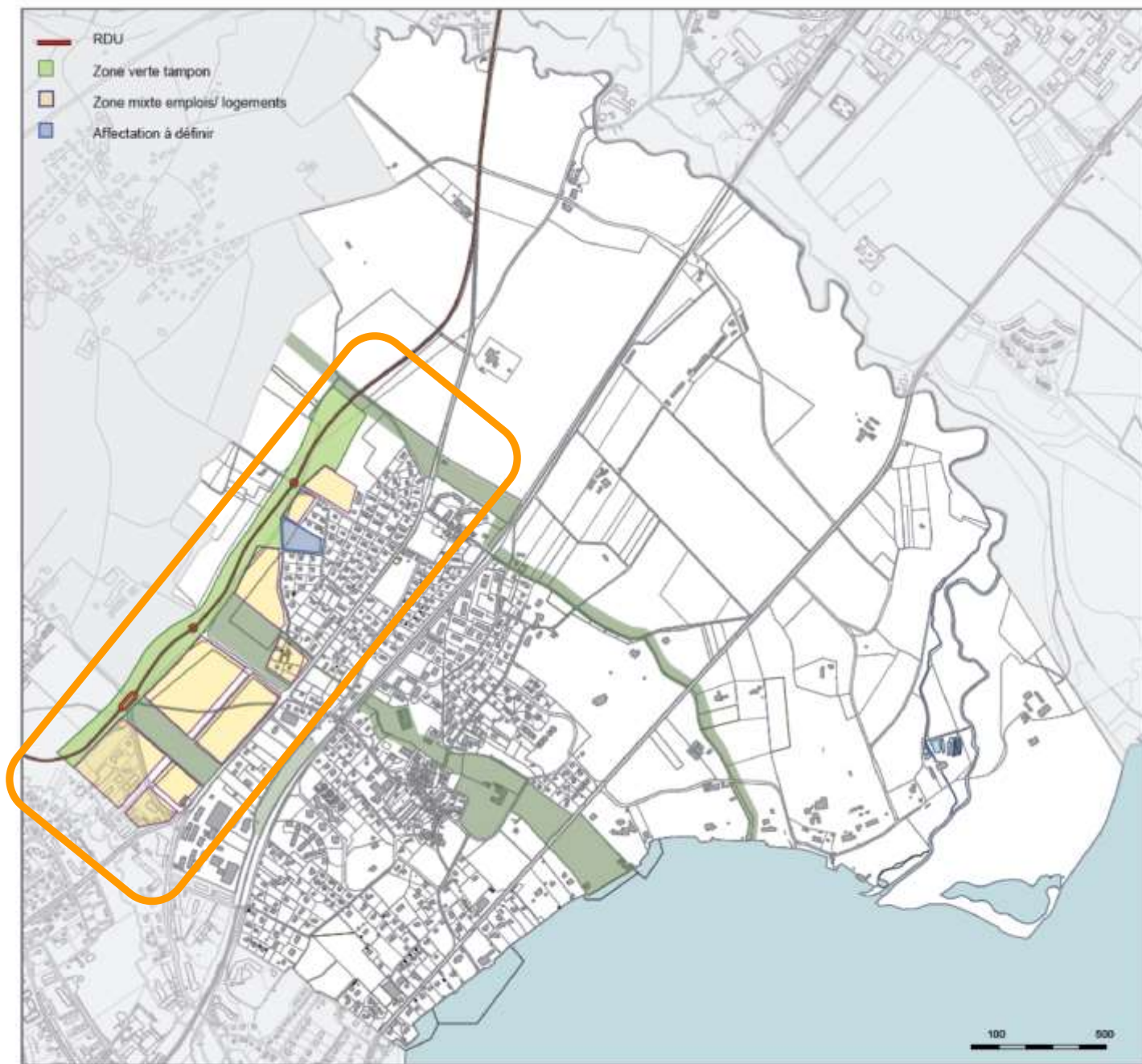
Source : Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise, février 2006

A. Rappel du contexte du projet

CONCEPT RDU – 2010 (étude de Feddersen)



A. Rappel du contexte du projet



I.1.4 Extension

Prévoir à moyen terme la densification des zones situées au nord de la route de l'Etraz selon les principes d'urbanisation préconisés par le SDAN et l'étude Feddersen & Klostermann concernant la création de la RDU.

Les zones d'extension touchent prioritairement des zones agricoles dénuées de milieux naturels.

Principes

- Intégrer ces nouvelles extensions au village existant en prêtant une attention particulière à la qualité des liaisons
- Favoriser la création d'écoquartiers
- Favoriser les mixités fonctionnelles, sociales et intergénérationnelles
- Prévoir l'implantation d'équipements scolaires, sportifs et culturels
- Desservir les nouveaux quartiers par les transports publics et par la mobilité douce

Mesures

- Etablir les nouvelles affectations de ces secteurs en relation aux grandes lignes du développement communal
- Etudier les conditions d'établissement de ces nouvelles affectations
- Légaliser, par des instruments de planification adéquats, les nouvelles affectations

Rappel des avis des habitants lors du second atelier de concertation (26 janvier 2008)

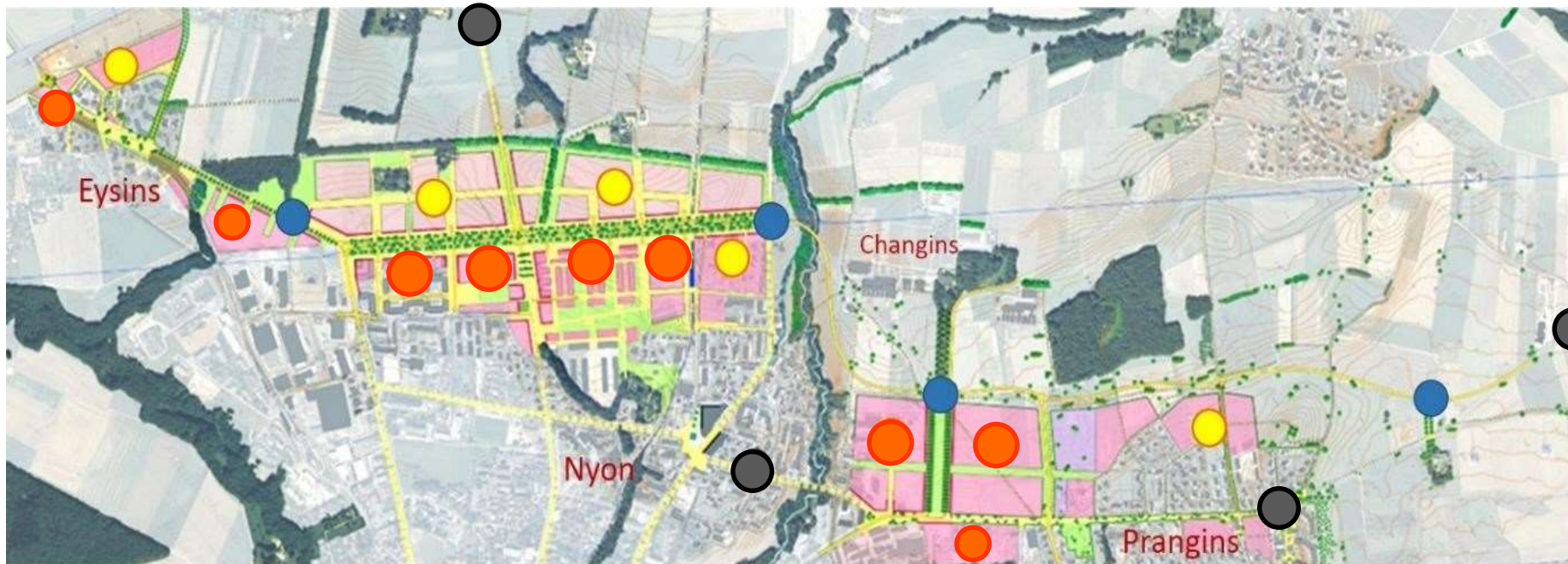
- Réaliser un écoquartier
- Y intégrer ateliers d'artistes et espaces de création
- Créer des commerces de proximité
- Implanter des équipements (jardins d'enfants)
- Favoriser la mixité sociale
- Proposer des incitations communales pour favoriser les constructions Minergie (à faible consommation d'énergie)

A. Rappel du contexte du projet

2011

A. Rappel du contexte du projet

CONCEPT RDU

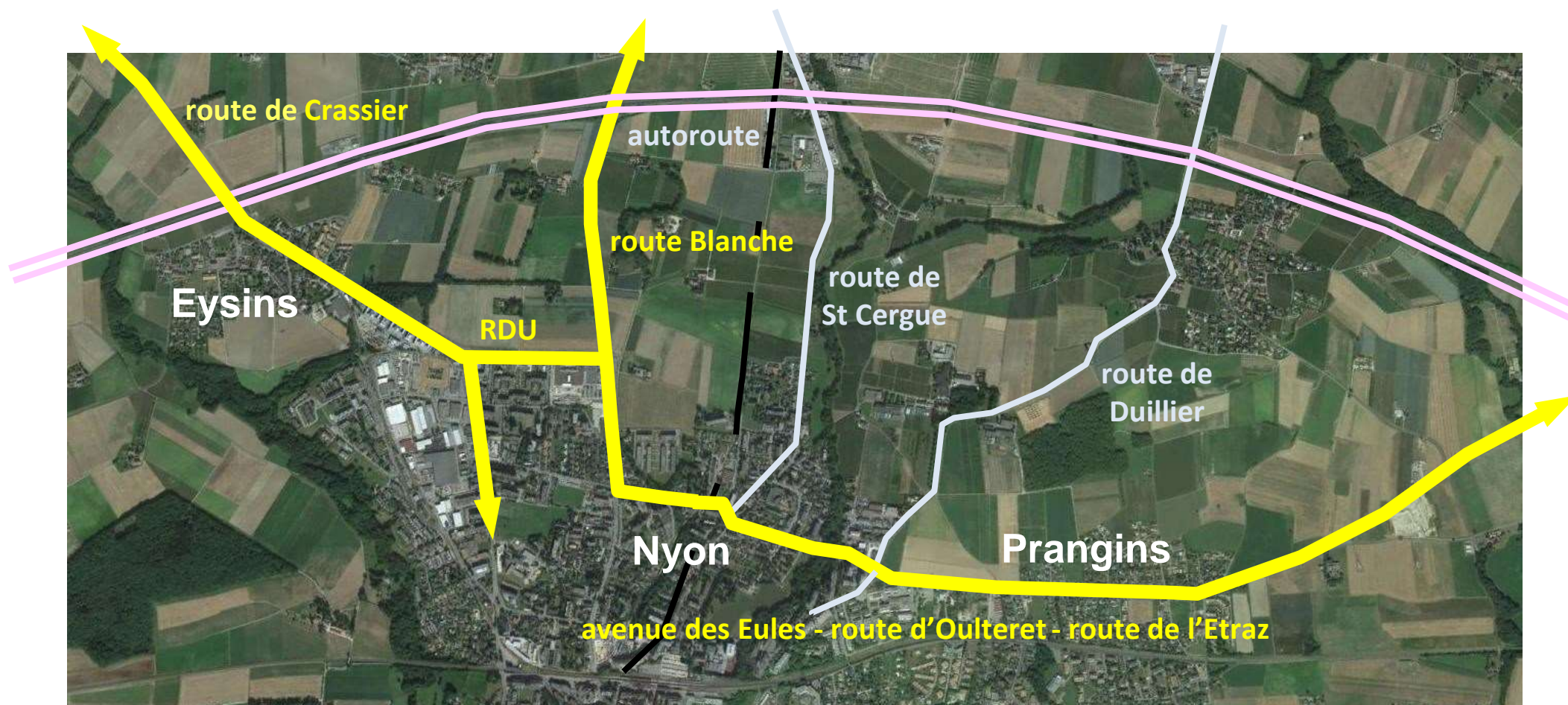


Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU)

1. La RDU permet de mieux exploiter et distribuer le trafic motorisé au sein de l'agglomération nyonnaise
2. La RDU s'intègre dans un réseau de mobilité existant :
 - routes de l'Etraz, avenue des Eules, jonctions autoroutières de Nyon et de Gland, ...
3. La RDU offre un potentiel important de développements urbains de qualité dans un périmètre compact, elle dessert des quartiers existants ou futurs sur les communes d'Eysins, Nyon et Prangins
 - urbanisation en cours ou planifiée d'ici 2030
 - urbanisation à long terme

A. Rappel du contexte du projet

CONCEPT RDU - MOBILITE

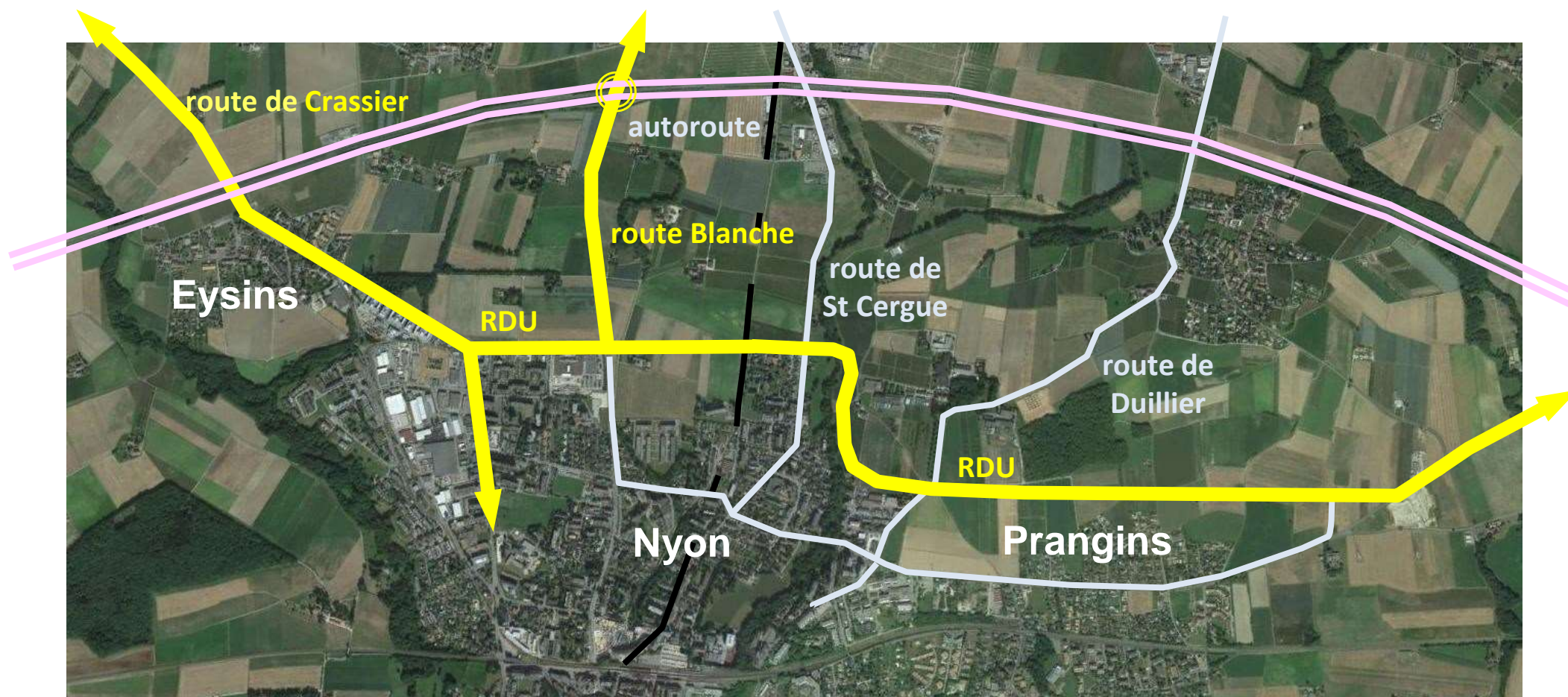


Situation actuelle

- Réseau primaire (collectrice) : en jaune

A. Rappel du contexte du projet
- Réseau secondaire (desserte) : en gris

CONCEPT RDU - MOBILITE



RDU - concept de base

A. Rappel du contexte du projet

(du giratoire de Bellossiez à Eysins au giratoire des Murettes à Prangins)

- Réseau primaire (collectrice) : en jaune**
- Réseau secondaire (desserte) : en gris**

B. RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) : enjeux et objectifs de l'étude-test



Enjeux principaux de l'étude-test

Définir un projet d'urbanisme entre le concept «Feddersen» et les planifications à venir

- ✓ assurer la bonne coordination environnement / urbanisation / mobilité
- ✓ mettre en oeuvre les principes de développement durable
(= projet équilibré du point de vue socio-démographique et économique)
- ✓ mettre en place une planification adaptée au contexte local

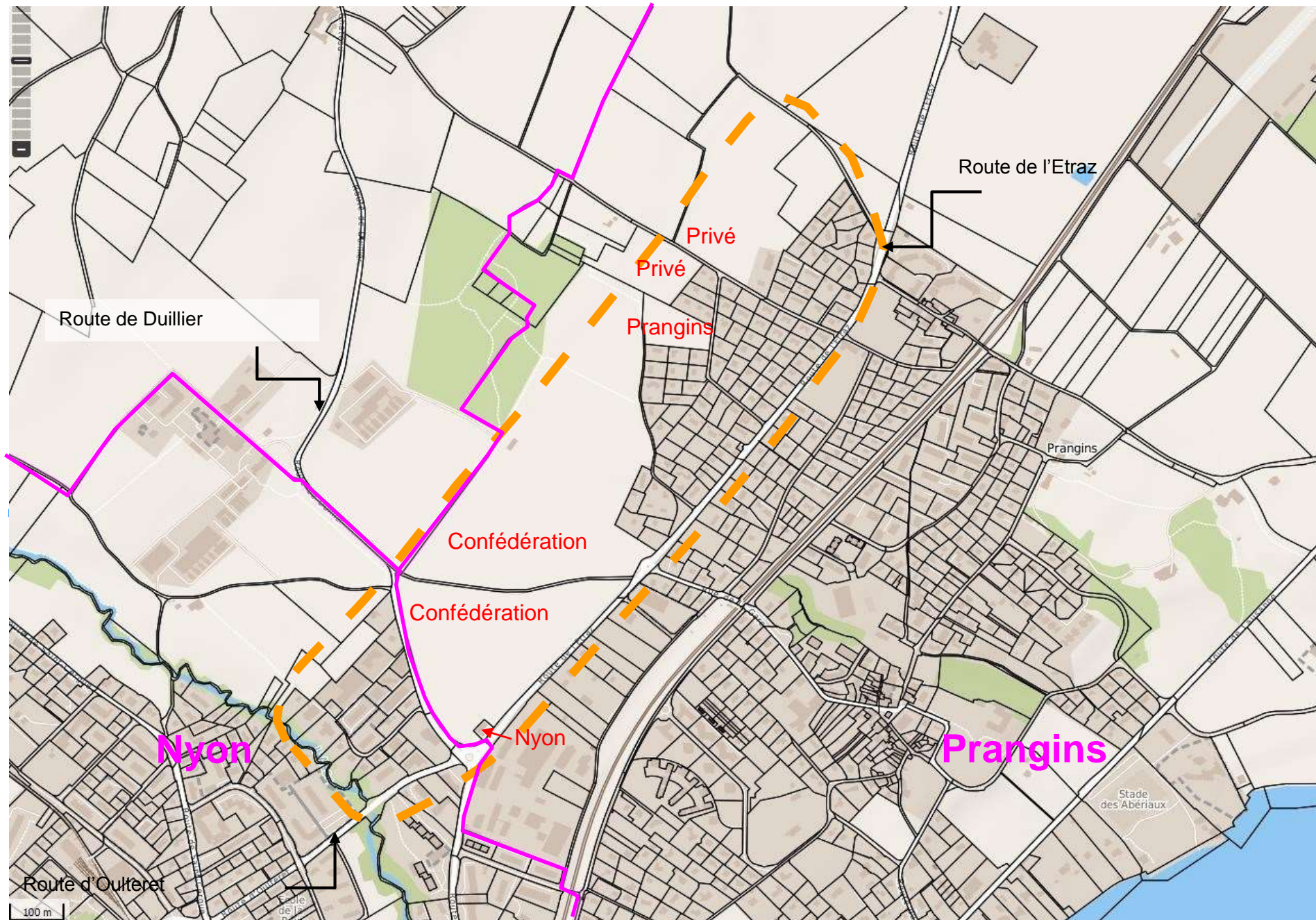
B. RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) : enjeux et objectifs de l'étude-test



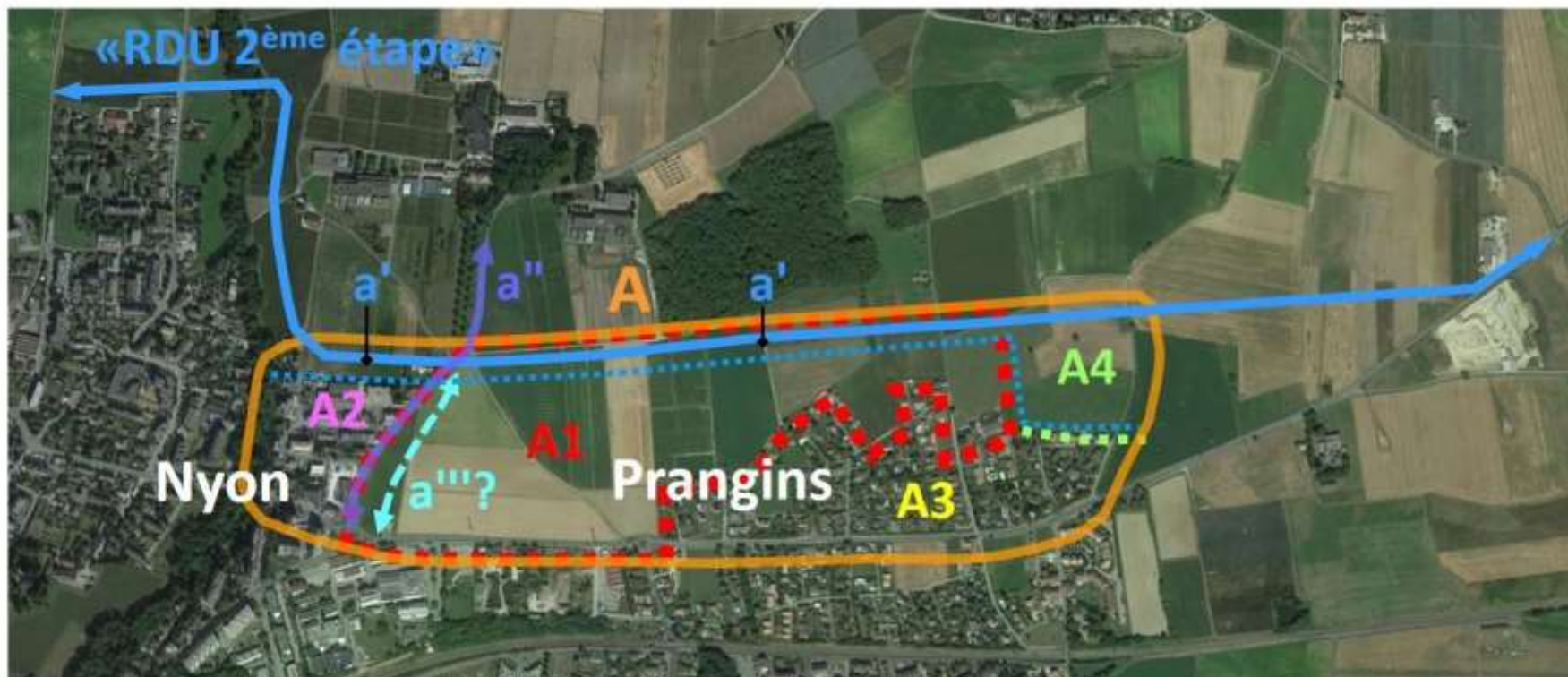
Objectifs de l'étude-test

- ✓ **expérimenter la capacité du site** (3 bureaux mandatés)
- ✓ **mettre en place une démarche d'information et de consultation** (politique, groupes d'intérêts, population)
- ✓ **synthétiser les enseignements principaux de l'étude-test dans un document validé** (document de synthèse) **mais avec des options ouvertes, en vue des planifications légalisantes à venir**

Commission du Préavis 72/15 – questions 3 et 4



B. RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) : enjeux et objectifs de l'étude-test



Périmètre et sous-périmètres de l'étude-test

- ✓ A1 (zone agricole et zone d'utilité publique) : plans de quartier avec changement d'affectation en vue valorisation
- ✓ A2 (zone industrielle B) : densification progressive
- ✓ A3 (zone d'habitations de faible densité) : modification du PGA et densification douce
- ✓ A4 (zone agricole) : maintien en zone agricole et mesures d'intégration paysagère
- ✓ a' : intégration de la RDU 2^{ème} étape
- ✓ a'' – a''' ? : position de la route de Duillier aux abords de la RDU ?

12	
-----------	--

Objectifs pour la municipalité de Prangins

Phase 1 dès fin 2016- début 2017

Connaître les besoins en matière de :

- Développement des quartiers avoisinants;**
- Utilisation des nouvelles parcelles;**
- Définition du réseau de mobilité;**
- Espaces publics à créer ou à redéfinir;**
- Prévision de lieux de vie mixtes;**
- Liens avec les services, commerces, équipements; - Liens visuels avec la campagne, le Jura, etc..**

Phase 2

- Valorisation des terrains constructibles; - Création de plans de quartier; - Changements d'affectation.**

Budget de l'étude-test

Un budget de CHF 400'000.- TTC est prévu au total pour l'ensemble des différentes phases de l'étude-test. Il comprend :

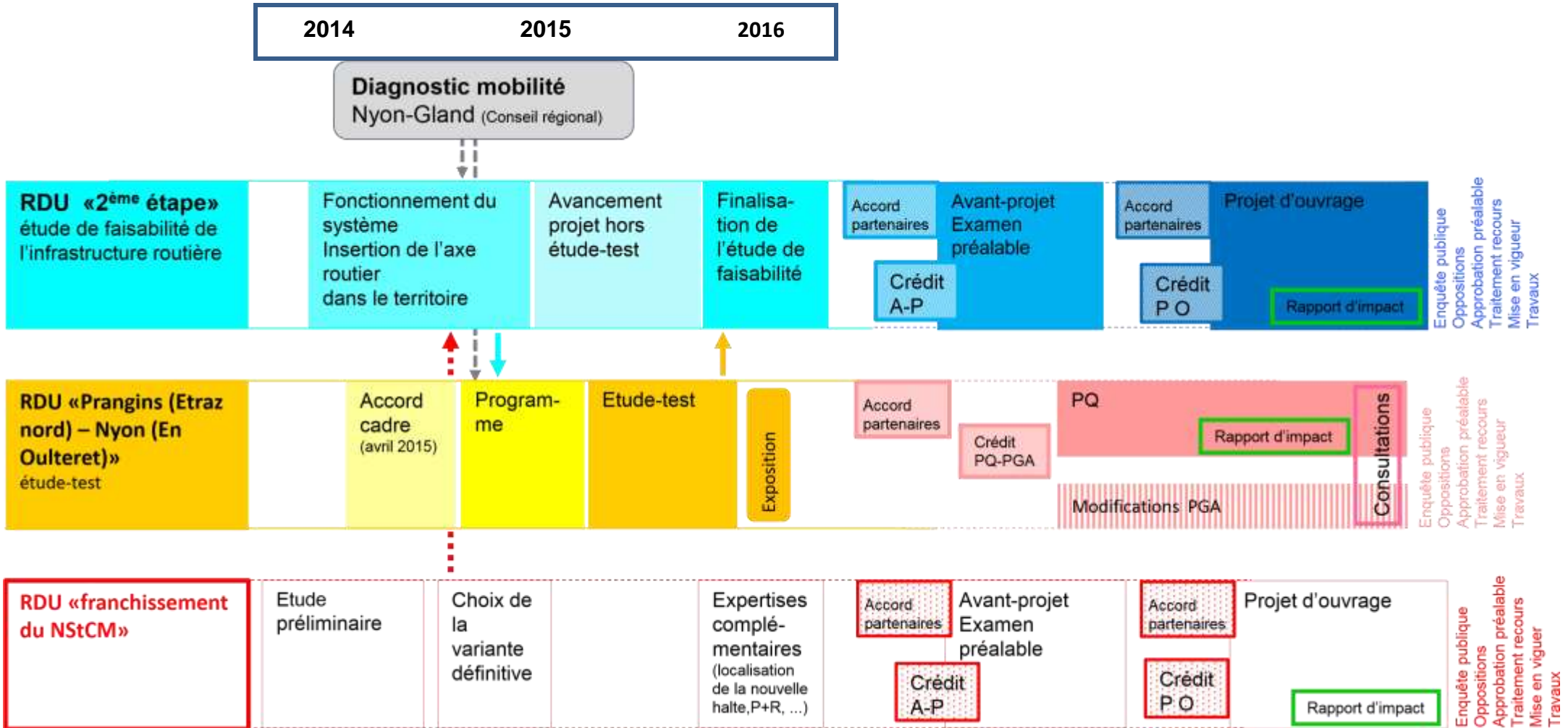
Phase préparatoire	- Elaboration du cahier des charges de l'étude-test (fait par le chargé de projet et le GT)	CHF 0,-
	- Récolte des données et contraintes de base : (géomètre, étude mobilité, données environnementales, ...)	CHF 60'000,-
Phase étude-test	- Groupements pluridisciplinaires (en principe 3, suite à une procédure sur invitation)	CHF 150'000,-
	- Maquettes	CHF 25'000,-
	- BAMO (préparation ateliers et document de synthèse)	CHF 60'000,-
	- Collège d'experts et spécialistes	CHF 60'000,-
	- Information-communication (10%)	CHF 40'000,-
	- Divers et imprévus	CHF 5'000,-
Total général	(montant TTC)	CHF 400'000,-

B. RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) : enjeux et objectifs de l'étude-test
B. RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) : enjeux et objectifs de l'étude-test

Budget de l'étude-test

Etude test		CHF 400'000,-
Fonds tiers	Canton (LADE)	CHF 135'000,-
	Commune Prangins	CHF 85'000,-
	Commune Nyon	CHF 45'000,-
	Communes SDAN	CHF 20'000,-
	Sous-total	CHF 285'000,-
Part régionale	Conseil régional	CHF 115'000,-

C. Point de situation sur la RDU



Principe de coordination - aout 2015